



PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 30 mars 2026

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 25/03/2026

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Mr BAY Laurent est nommé secrétaire de séance, il est aidé par Mme Duvivier Patricia, secrétaire auxiliaire.

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SETQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Monsieur LAURENT Sébastien, Maire.

Sont présents :

- LAURENT Sébastien, Maire,
- BAY Laurent, 1^{er} Adjoint au Maire,
- LEMOINE Jacqueline, 2^{ème} Adjointe au Maire,
- QUEVAL Didier, 3^{ème} Adjoint au Maire,
- BEAUBOIS Alexy, Conseiller Municipal,
- BLOT Loïc, Conseiller Municipal,
- CHEVALIER Christophe, Conseiller Municipal,
- CODRON Fabrice, Conseiller Municipal,
- COQUELLE Marie-Astrid, Conseillère Municipale,
- LECAT Sébastien, Conseiller Municipal,
- NYANSSA Sandrine, Conseillère Municipale,
- QUEVAL Vanessa, Conseillère Municipale,
- RUCKEBUSCH Céline, Conseillère Municipale,
- ZANETTA Hélène, Conseillère Municipale.

Sont absents :

- CODRON Angélique, Conseillère Municipale (pouvoir à CODRON Fabrice).



Sont donc portés à l'ordre du jour les points suivants :

- Délégations du Conseil Municipal au Maire ;
- Indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes ;
- Composition des commissions communales ;
- Désignation de délégués aux divers organismes extérieurs :
 - o SIDEALF, FDE62, Parc Naturel, CNAS,
 - o Référent défense et sécurité routière
- Désignation d'un régisseur d'avances pour la ducasse ;
- Course des 4 jours de Dunkerque ;
- Informations diverses.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Délibérations

- *Délibération N° 30032026-01 : délégations du Conseil Municipal au Maire ;*
- *Délibération N° 30032026-02 : indemnités de fonctions des Adjointes ;*
- *Délibération N° 30032026-03 : désignation des délégués au SIDEALF ;*
- *Délibération N° 30032026-04 : désignation d'un délégué à la FDE 62 ;*
- *Délibération N° 30032026-05 : désignation d'un délégué au Parc Naturel ;*
- *Délibération N° 30032026-06 : désignation d'un délégué au CNAS ;*
- *Délibération N° 30032026-07 : désignation d'un référent sécurité routière ;*
- *Délibération N° 30032026-08 : désignation d'un référent défense ;*
- *Délibération N° 30032026-09 : élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)*

Délégations du Conseil Municipal au Maire

Mr le Maire informe les Conseillers que le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2122-22 donne au Conseil Municipal la possibilité de confier au Maire un certain nombre de délégations de fonctions afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale pendant la durée du mandat.

Mr le Maire donne lecture de celles-ci et précise qu'il informera le Conseil Municipal des décisions prises pour ces délégations à chacune des réunions de conseil.

Il demande à l'ensemble des conseillers si le Conseil Municipal est d'accord pour que les adjoints puissent signer ces délégations en cas d'absence du Maire.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve et donne délégation de signature au Maire ainsi qu'aux adjoints.



Indemnités de fonctions du Maire et des Adjoint

Mr le Maire informe les membres du Conseil qu'il percevra l'indemnité fixée pour les maires à l'article L.2123-23 du CGCT et qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités des Adjoint.

Ensuite Mr le Maire rappelle les délégations de chaque adjoint à savoir :

1^{er} adjoint : finances communales, personnel administratif et de service, service périscolaire, communication communale, remplacement du Maire en cas d'absence ou d'empêchement, signer tous documents relevant de sa délégation ainsi qu'en cas d'absence ou d'empêchement des autres adjoints dans les domaines de compétences de ceux-ci.

2^{ème} adjointe : fêtes et cérémonies, affaires sportives, affaires culturelles, vie associative, école, affaires sociales, signer tous documents relevant de sa délégation ainsi qu'en cas d'absence du Maire ou des adjoints dans les domaines de compétences de ceux-ci.

3^{ème} adjoint : personnel des services techniques, voirie, bâtiments communaux, travaux, éclairage public, signer tous documents relevant de sa délégation ainsi qu'en cas d'absence du Maire ou des adjoints dans les domaines de compétences de ceux-ci.

Mr le Maire rappelle que lors du dernier mandat électoral, l'indemnité du 1^{er} adjoint était au taux maximal et celle du 2^{ème} et 3^{ème} adjoint était de 1,2 point en dessous.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal quel taux ils veulent fixer à chaque adjoint.

Après discussion, il est décidé d'attribuer à Mr BAY Laurent, 1^{er} adjoint 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, et à Mme LEMOINE Jacqueline et Mr QUEVAL Didier 2^{ème} et 3^{ème} adjoint le taux de 10,57 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Cette indemnité de fonction sera applicable à compter du 23 mars 2026, date à laquelle les arrêtés de délégations ont été établis.

Composition des commissions communales

Mr le Maire explique aux nouveaux membres du conseil à quoi servent les commissions communales, celles-ci sont composées de conseillers municipaux, il procède ensuite à la lecture des différentes commissions de la commune. Les commissions sont composées de :

- Service incendie : Mr QUEVAL Didier
- Voirie : Mr QUEVAL Didier, Mr CHEVALIER Christophe, Mr BAY Laurent, Mr BLOT Loïc, Mr LECAT Sébastien
- Fêtes : Mme LEMOINE Jacqueline, Mme RUCKEBUSCH Céline, Mme NYANSSA Sandrine, Mme COQUELLE Marie-Astrid, Mme CODRON Angélique, Mme QUEVAL Vanessa, Mr BAY Laurent
- Marais, chasse, pêche : Mr LECAT Sébastien, Mr BEAUBOIS Alexy, Mr QUEVAL Didier
- Bâtiments communaux : Mr QUEVAL Didier, Mr BAY Laurent, Mr BLOT Loïc, Mr CHEVALIER Christophe
- Contrôle des listes électorales : Mme COQUELLE Marie-Astrid
- Finances : Mr BAY Laurent, Mme QUEVAL Vanessa, Mme NYANSSA Sandrine, Mr CHEVALIER Christophe



- Sports : Mme LEMOINE Jacqueline, Mme ZANETTA Hélène, Mme NYANSSA Sandrine, Mr BAY Laurent
- C.C.A.S. : Mme RUCKEBUSCH Céline, Mme LEMOINE Jacqueline, Mr CODRON Fabrice, Mme CODRON Angélique
Par ailleurs, 4 membres extérieurs au Conseil viendront compléter le C.C.A.S.
- Affaires scolaires : Mme LEMOINE Jacqueline, Mr BLOT Loïc, Mme ZANETTA Hélène, Mme RUCKEBUSCH Céline
- Appel d'offres : Titulaires : Mr BAY Laurent, Mr QUEVAL Didier, Mme QUEVAL Vanessa
Suppléants : Mme LEMOINE Jacqueline, Mme NYANSSA Sandrine, Mr BLOT Loïc
- Défense : Mr CODRON Fabrice (référént)
- Sécurité routière : Mr QUEVAL Didier (référént)
- Communication : Mr BAY Laurent, Mme QUEVAL Vanessa, Mme RUCKEBUSCH Céline, Mr CHEVALIER Christophe

Ensuite il informe le conseil que suite au renouvellement des conseillers communaux, il faudra constituer la liste des personnes à siéger à la commission communale des impôts directs. Une liste de 24 personnes (12 titulaires et 12 suppléants) sera établie. Le choix des commissaires sera désigné ensuite par les services fiscaux.

Désignation des délégués aux différents organismes extérieurs :

- SIDEALF : Mr QUEVAL Didier (titulaire) et Mr BEAUBOIS Alexy (suppléant)
- FDE 62 : Mr BAY Laurent (délégué)
- Parc Naturel « Cap et Marais d'Opale » : Mr BEAUBOIS Alexy (délégué)
Une brochure du Parc Naturel a été remise à chaque conseiller afin de comprendre les missions de celui-ci.
- CNAS : Mme NYANSSA Sandrine (déléguée des élus)

Désignation d'un régisseur d'avances pour la régie ducasse

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Mr le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la désignation des régisseurs pour la régie d'avances de la ducasse. Mr le Maire explique à quoi consiste cette régie d'avances, il précise que cette régie sert à acheter des tickets de manèges pour les enfants de Setques lors de la ducasse communale, ne permet être désignés le Maire et les Adjoints. Sont désignés :

- Mr BLOT Loïc (titulaire)
- Mme RUCKEBUSCH Céline (suppléante)



Course des 4 jours de Dunkerque

Dans le cadre du passage des 4 jours de Dunkerque prévu le mardi 19 mai 2026, les organisateurs de la course nous demandent de nommer 2 signaleurs afin d'assurer la sécurisation des carrefours (Impasse de Quelmes et angle de la RD 342 et route de Quelmes) lors du passage de la caravane et des coureurs. Il précise que ceux-ci seront bien sûr accompagnés par la Gendarmerie. Il rappelle les conditions demandées pour être signaleur. Se sont portés volontaires Mme NYANSSA Sandrine et Mr CHEVALIER Christophe.

Informations diverses

Monsieur le Maire apporte diverses informations au Conseil Municipal :

Il rappelle que lors d'une absence en réunion de conseil, le conseiller peut donner pouvoir à un autre conseiller, à noter que chaque conseiller peut recevoir seulement un pouvoir. Il précise qu'un modèle de pouvoir sera joint avec la convocation.

Quelques dates à retenir :

- Dimanche 5 avril : chasse aux œufs à 11 H sur la Place du village ;
- Dimanche 26 avril : journée des déportés, dépôt de gerbe au monument aux morts à 11 H ;
- Vendredi 8 mai : 9 h 15 – dépôt de gerbe au monument aux morts en présence de l'Harmonie de l'Aa d'Esquerdes, suivi de la remise des diplômes aux médaillés du travail à la Salle des Fêtes ;

Distribution de raticides : il est demandé 2 volontaires pour assurer la distribution qui aura lieu le jeudi 16 avril de 17 h 30 à 18 h 30.

Cavernes : Mr le Maire informe l'assemblée que pour satisfaire les demandes de cavernes implantées au nouveau cimetière en 2022, sur les 6 cavernes, 2 sont occupées, 2 sont réservées et il ne reste que 2 de disponibles. Mr le Maire a donc demandé à la société qui a déjà aménagé l'espace cinéraire de nous transmettre un devis pour 6 nouvelles cavernes. La réalisation ou non de ce projet sera à définir lors d'un prochain conseil municipal.

Mutuelle : pour se conformer à son obligation d'employeur public, Mr le Maire a été contacté récemment par la responsable de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT). 2 dispositifs sont proposés soit dans le cadre de la convention signée avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais, soit dans le cadre de la labellisation de certaines mutuelles. Un flyer a donc été remis à chaque conseiller afin d'en prendre connaissance et d'en débattre lors de la prochaine réunion de conseil.

Risque incendie : lors de l'inspection des poteaux incendie par le centre de secours de Lumbres, plusieurs anomalies ont été relevées notamment la signalisation au sol. Un marquage de peinture jaune doit être fait au niveau de la borduration et des triangles sur la chaussée. Ces travaux seront réalisés prochainement.

Concernant l'aménagement des prises d'eau à la rivière et celui au terrain de foot, il nous est demandé d'aménager les accès des pompiers afin que ceux-ci ne soient pas gênés par des véhicules stationnés à proximité par une délimitation de zone. Mr le Maire prendra contact avec le chef de centre de la caserne des pompiers pour connaître la surface à délimiter.



Implantation des arceaux à vélos par la CCPL sur la commune : 6 arceaux à vélo seront implantés sur la commune, 2 sur le parking de la Mairie (au niveau du lampadaire), 2 au niveau de la Place (à proximité des tables de pique-nique) et 2 au stade foot.

Ouverture d'un restaurant bar grill : Mr MARCEL Jean-Louis d'Aire-sur-la-Lys nous a informé de l'ouverture prochaine (01/06/2026) de son restaurant bar grill au 17 bis route Nationale (à côté de Gl's'store surplus militaire).

Ouverture d'un commerce d'armes et munitions : Mr le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu en date du 23 mars 2026, un courrier de la Préfecture concernant l'ouverture d'un commerce d'armes et de munitions par le gérant du Gl's'Store surplus militaire. La Préfecture a délivré à Mr GREBERT un agrément en qualité d'armurier en date du 09/02/2026. La Préfecture sollicite l'avis de Mr le Maire sur ce projet. Au vu des mesures de sécurité prises dans son rapport, Mr le Maire n'a pas d'arguments pour émettre un avis défavorable.

Mr le Maire demande à chaque conseiller s'ils ont des remarques à faire ou des questions à poser.

Un tour de table est donc fait :

- Une conseillère demande à ce que l'on alerte la population sur la vigilance à prendre suite au dernier cambriolage survenu dans notre commune la semaine dernière.
Mr le Maire lui répond que cette information sera notée sur le papier distribué aux habitants dans les boîtes aux lettres ;
- Une conseillère dit avoir vu des dépôts sauvages derrière les containers à verre et papier (route d'Esquerdes).
Il sera demandé aux employés communaux de les évacuer.
- Une conseillère dit avoir été interpellée par des administrés afin que la commune relance la fête des voisins.
Une vérification sera faite sur la législation de ce type d'évènement, une réponse plus approfondie sera apportée lors de la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 25.

Ce Procès-Verbal du Conseil Municipal comporte 6 pages.

Le Maire,
Mr LAURENT Sébastien



Le secrétaire,
Mr BAY Laurent



Mairie de Setques

PV du Conseil Municipal du 30/03/2026